

AVANT-PROPOS

Par

Jean-Louis BERGEL

Observez ! Observez ! Il en restera toujours quelque chose !

Sans aucune prétention de découvrir des recettes définitives pour la meilleure intégration possible du droit communautaire en droit interne, il fallait tenter, à partir des expériences acquises, d'esquisser des méthodes de transposition des normes communautaires, essentiellement des directives, dans les droits nationaux. La pratique française en offre des modèles, parmi d'autres. Elle peut, d'ores et déjà, constituer le terrain d'investigations fructueuses.

L'actualité commande ici la recherche. La proximité du "grand marché intérieur européen" impose à chaque État membre de mettre rapidement son droit national en conformité avec les normes européennes. Il est plus que temps de réfléchir aux meilleures façons de le faire... S'il est des sujets éprouvés, celui-ci est encore à défricher. C'est à ce défrichage que l'Atelier de Méthodologie Juridique d'Aix-Marseille, en collaboration avec les services législatifs du Sénat, veut ici contribuer.

La méthodologie juridique n'est pas que réflexion. Elle est aussi l'instrument de l'action. À côté de la méthodologie fondamentale, il y a de la méthodologie appliquée. Celle-ci peut se nourrir d'empirisme plus que de modèles abstraits et s'enrichir des acquis, des lacunes ou des imperfections constatés, pour en tirer d'utiles leçons.

Ainsi, à partir de l'étude des modes de transposition de certaines directives communautaires, prises comme exemples ponctuels, ou de l'approche plus globale de certains secteurs du droit, par extrapolation, il est possible d'apercevoir la marche à suivre.

C'est à cette fin et avec cette méthode inductive que cette recherche a été conduite.